



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

routes et autoroutes

Question orale n° 158

Texte de la question

M. Jean-Claude Sandrier interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les intentions du Gouvernement quant à la mise en oeuvre d'axes routiers et autoroutiers majeurs pour assurer le désenclavement du département du Cher. Il s'agit notamment de permettre une meilleure insertion du Cher et de son chef-lieu, Bourges, dans une Europe où les échanges et les communications sont plus que primordiaux.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Claude Sandrier a présenté une question, n° 158, ainsi rédigée:

«M. Jean-Claude Sandrier interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les intentions du Gouvernement quant à la mise en oeuvre d'axes routiers et autoroutiers majeurs pour assurer le désenclavement du département du Cher. Il s'agit notamment de permettre une meilleure insertion du Cher et de son chef-lieu, Bourges, dans une Europe où les échanges et les communications sont plus que primordiales.»

La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Sandrier. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, je tiens à attirer votre attention sur les projets de dessertes routières et autoroutières concernant le département du Cher. Chacun sait que ce département connaît une situation économique et sociale difficile, notamment du fait de la restructuration des établissements d'armement de Bourges et des pertes d'emplois industriels du bassin de Vierzon.

Pourtant, ce département, situé à la jonction d'axes routiers et ferroviaires majeurs, doit pouvoir exploiter toutes ses potentialités de point nodal entre Europe du Nord et Europe du Sud, et entre la Suisse et l'océan. C'est pourquoi je vous remercie d'avoir entendu les arguments du Cher, en soutenant l'idée d'une étude sur la création d'une plate-forme de transport combiné à Vierzon. Cette vocation de noeud autoroutier et ferroviaire doit aujourd'hui être renforcée par la poursuite du désenclavement du Cher.

En premier lieu, je souhaite que vous me précisiez le calendrier de la réalisation de l'autoroute A 85, Tours-Vierzon.

En deuxième lieu, et ce point est sans doute le plus important, j'aimerais connaître les propositions du Gouvernement en ce qui concerne une véritable liaison vers l'Est à partir de Bourges.

Je crois, en effet, qu'il est urgent d'améliorer la desserte, Bourges - Saint-Pierre-le-Moutier par la RN 76. Le trafic - notamment poids-lourds - sur cet axe étant le plus important du département, la mise à deux fois deux voies de ce tronçon permettrait ainsi la continuité d'une liaison Est - Ouest en reliant l'A 85 à la RN 7 et à la route Centre - Europe - Atlantique. Une augmentation des crédits et une accélération du financement en faveur de cet axe répondraient à un besoin urgent et important.

L'amélioration de cette liaison ne rentre nullement en concurrence avec une liaison autoroutière Bourges - Auxerre - Troyes qui permettra de contourner le grand bassin parisien et de relier le Centre de la France à l'Europe du nord. Sur cette liaison autoroutière, j'aimerais également connaître vos intentions, monsieur le ministre.

En troisième lieu, la liaison Bourges - Châteauroux, qui relie les deux villes principales du sud de la région Centre, devait également faire l'objet d'une amélioration. C'est un axe dangereux et peu performant. En outre, la traversée de plusieurs villes et villages engendre des problèmes, notamment pour le trafic poids-lourds. Cette amélioration de la desserte s'avère d'autant plus indispensable, monsieur le ministre, qu'elle est le lien entre Bourges et l'autoroute A 20.

Par ailleurs, cette mise à deux fois deux voies de la RN 151 Bourges - Châteauroux constituerait le prolongement naturel vers l'A 20 et l'aéroport de fret Châteauroux - Déols de l'autoroute Bourges - Auxerre - Troyes.

Enfin, monsieur le ministre, j'évoquerai le contournement de l'agglomération berruyère. En effet, la rocade Est étant en cours d'achèvement, il ne reste qu'à réaliser la rocade Nord pour boucler le contournement de Bourges. Jusqu'à présent, l'étude et les travaux pour l'ensemble des tronçons de la rocade de Bourges se sont déroulés en parfaite continuité, je souhaiterais donc que le Gouvernement s'investisse dans la réalisation logique de l'achèvement complet de cette rocade de Bourges.

Monsieur le ministre, si j'ai tenu à faire le tour des questions routières et autoroutières qui se posent au département du Cher, et plus particulièrement à Bourges, c'est que nous avons besoin d'achever le désenclavement de notre département qui, trop longtemps, a été oublié au point d'être confronté aujourd'hui à des difficultés majeures, à cause notamment de l'industrie d'armement.

L'insertion du Cher dans une Europe où les échanges, les communications sont de plus en plus primordiaux, passe par ces améliorations qui, si elles ne sont pas signe automatique de développement, en sont des conditions essentielles. C'est ce qui faisait dire à un ingénieur général des Ponts-et-Chaussées que si la France voulait exister en Europe, elle devait impérativement se doter de liaisons transversales performantes.

Monsieur le ministre, j'en suis convaincu, nous serons d'accord pour dire ensemble que la France doit exister, tout comme son centre géographique et, en son coeur, le département du Cher dont je me fais ici le porte-parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, vous avez raison de souligner combien les infrastructures de transport et de communication sont importantes pour le développement économique et social de nos régions et pour l'emploi, et je comprends l'intérêt que vous portez au désenclavement de votre département.

Le département du Cher bénéficie maintenant, grâce à l'autoroute A 71, d'une bonne desserte nord-sud. Elle se trouvera encore renforcée par la réalisation de l'A 77 entre Dordives, Cosnes-sur-Loire et Nevers.

S'agissant des liaisons est-ouest, comme vous le soulignez, la situation du département du Cher, notamment celle de la ville de Bourges, est moins favorable. Cependant, cette situation sera améliorée par la réalisation de l'A 85 entre Tours et Vierzon. La mise en service d'une première section entre Vierzon et Villefranche-sur-Cher interviendra normalement en l'an 2000.

Le chantier se poursuivra ensuite progressivement d'est en ouest vers Tours afin de relier le Cher et la région Centre aux régions de l'ouest de notre pays. J'ai également noté l'importance que vous attachez à la nécessaire amélioration des liaisons routières qui irriguent votre département et le relient aux départements voisins.

Pour ce qui concerne la RN 151, une première tranche de travaux relative à la mise à deux fois deux voies de cette route entre Bourges et Saint-Florent-sur-Cher est en cours. La mise en service est prévue en septembre prochain. L'amélioration de cette route se poursuivra ensuite en direction de Châteauroux.

S'agissant de la RN 76, une étude a été engagée récemment pour identifier les dysfonctionnements éventuels de cette route et définir les aménagements nécessaires. Ainsi, à l'est de Bourges, cet axe devrait être porté à deux fois deux voies avec des carrefours giratoires, puis, au-delà de la RD 953, faire dans un premier temps l'objet d'aménagements qualitatifs intégrant plusieurs déviations et crèneaux de dépassement.

Enfin, dans le cadre des travaux préparatoires à la révision de l'actuel schéma directeur routier national - ils avaient été engagés en 1995 -, un projet de liaison autoroutière entre Bourges et Auxerre a fait l'objet d'une étude et d'un débat public d'opportunité. A l'issue de ces réflexions, le principe d'une liaison autoroutière avait été retenu entre Bourges, le nord de Nevers et Auxerre, permettant un contournement du Bassin parisien et améliorant aussi les relations entre le nord-est et le sud-ouest de la France.

Comme vous le savez, le Gouvernement a décidé de réviser la loi d'orientation, d'aménagement et de développement du territoire du 4 février 1995 et le dispositif de planification qu'elle prévoit. C'est bien évidemment dans le nouveau cadre ainsi défini que devra être étudiée cette liaison. Mais j'ai bien noté que ce

projet autoroutier pouvait jouer un rôle important de desserte de Bourges, notamment en assurant un lien entre les rocadés Est et Ouest.

Il me paraît donc utile de garder une réflexion particulière sur la question du contournement Nord de Bourges, afin que l'évolution du dossier autoroutier n'entraîne pas de retard sur la prise en considération des besoins de cette agglomération.

Je sais, monsieur le député, toute l'importance que vous attachez au département du Cher, notamment pour renforcer son insertion au sein de l'Europe. Soyez assuré que je veillerai à ce que les problèmes de désenclavement de ce département soient examinés avec la plus grande attention à l'occasion des concertations qui présideront à l'établissement des futurs schémas de services de transports.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Sandrier](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 158

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 1998, page 651

Réponse publiée le : 4 février 1998, page 902

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 janvier 1998